



Ville De Revin

Du 4 septembre 2023 au 5 juillet 2024



Document
D'application Pédagogique
-
Périscolaire

SOMMAIRE

Table des matières

SOMMAIRE.....	1
1. L'ORGANISATEUR.....	2
2. LE DESCRIPTIF DES SALLES.....	2
3. L'ACCUEIL DES ENFANTS.....	4
4. LE TRANSPORT.....	4
5. LE PERSONNEL ENCADRANT.....	5
6. LA JOURNEE TYPE.....	5
7. LES REPAS ET LE GOUTER.....	7
8. LES ACTIVITES.....	7
9. LES OBJECTIFS.....	8
10. LA REGLEMENTATION.....	9
11. CONCLUSION.....	9

1. L'ORGANISATEUR



Ville de Revin
56 rue Victor Hugo
08500 Revin
Tél : 03.24.41.55.65

2. LE DESCRIPTIF DES SALLES



L'accueil des enfants se fait dans quatre lieux différents définis comme tels :

- **L'école Calmette :**
 - Une salle d'accueil et d'activités
 - Des sanitaires filles et garçons
 - Une cour pour les activités extérieures
 - Une salle de motricité
 - Une salle informatique
 - Une salle espace ludique
 - Une Halle polyvalente

- **L'école primaire Jean d'Ormesson :**
 - Une salle d'accueil et d'activités
 - Des sanitaires filles et garçons
 - Une cour pour les activités extérieures
 - Une salle d'activités
 - Un préau pour des activités de motricité

- **Pôle scolaire Michel Trabbia**

- Une grande salle d'accueil et d'activités
- Une salle d'activités
- Des sanitaires filles et garçons
- Une cuisine
- Une grande cour pour les activités extérieures
- Une salle de motricité
- Une salle de tennis

- **L'école maternelle Saint-Exupéry, uniquement pour l'accueil du midi (Campagne)**

- Un préau pour des activités de motricité comprenant un coin aménagé avec des chaises et des tables
- Des sanitaires filles et garçons
- Une grande cour pour les activités extérieures

- **La cantine**

- Une porte d'entrée avec vestiaires ainsi qu'une porte de sortie pour la logistique des deux services de restauration
- Des sanitaires filles et garçons
- Une salle de rangement pour le matériel de cuisine
- Des vestiaires privés pour le personnel technique
- Une armoire de rangement pour le matériel pédagogique du périscolaire (dossiers des enfants/trousse de secours)
- Une cuisine où se déroulera le protocole de la restauration dont une pièce de sortie des repas chauds et une pour l'entrée de la vaisselle sale
- Une grande salle où est aménagé le coin repas pour les maternelles et les primaires

3. L'ACCUEIL DES ENFANTS



Les animateurs s'attachent à accueillir les enfants avec un maximum d'attention dans les différents sites du périscolaire.

Le nombre de capacité d'accueil par site est donc défini comme tel :

LIEUX	NOMBRE D'ENFANTS	
	MOINS DE 6 ANS	PLUS DE 6 ANS
Ecole Calmette	10/anim.	14/anim.
Ecole Jean d'Ormesson	10/anim.	14/anim.
Pôle scolaire Trabbia	10/anim.	14/anim.
Cantine /service	30	54

4. LE TRANSPORT



Pour le transport des enfants jusqu'à la cantine, un bus sera mis en place pour les écoles de Calmette et Michel Trabbia.

Les enfants de l'école Jean d'Ormesson feront le trajet à pied au vu du peu de distance à parcourir.

Chaque animateur accueillera les enfants à la sortie des classes dans la cour de l'école ou au point de rendez-vous fixé dans l'établissement.

Le retour aux écoles se fera de la même façon et les animateurs resteront avec les enfants jusqu'à leur prise en charge par les professeurs des écoles.

5. LE PERSONNEL ENCADRANT



Afin de répondre au mieux à nos objectifs, nous avons pris soin d'avoir des moyens suffisants.

Pour l'accueil du matin, **2 animateurs diplômés** sont présents sur les sites de Jean d'Ormesson, Calmette et Michel Trabbia.

Pour le midi, la capacité d'accueil étant de 30 enfants de moins de 6 ans et 54 enfants de plus de 6 ans, le nombre d'animateurs sera de :

- **1 coordonnateur ETAPS et 1 Adjoint BAFD**
- **15 animateurs**, dont 9 BAFA, 2 adjointes d'animation, 1 CAP petite enfance et 3 non diplômée.
- **2 agents techniques à la cantine**

Pour le soir, **2 animateurs diplômés** accueillent les enfants sur chaque site : Jean d'Ormesson, Michel Trabbia et Calmette. **Deux agents techniques sont présents** dans chaque école pour effectuer le nettoyage des salles.

6. LA JOURNEE TYPE



Le matin (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- 07h30 : Accueil des enfants
- 08h20 : Répartition des enfants dans les classes par les animateurs

Le midi (lundi, mardi, jeudi et vendredi):

- 1^{er} service :
 - 11h20 : accueil des enfants de l'école Saint-Exupéry
 - 11h30 : accueil des enfants à la sortie des classes (Calmette et Jean d'Ormesson)
 - 11h30 : départ à pied de l'école Saint-Exupéry

- 11h35 : départ à pied de l'école Jean d'Ormesson, et en bus de l'école Calmette
- 11h40 : arrivée à la cantine, lavage des mains et passage aux toilettes
- 11h45 : prise du repas
- 12h30 : départ de la cantine des enfants pour l'école Jean d'Ormesson, Saint-Exupéry et Calmette
- 12h40 : animations avec les animateurs jusqu'à ce que les enfants soient pris en charge par les professeurs des écoles.
- 2eme service :
 - 11h45 : passage aux toilettes et lavage des mains dans l'école Trabbia
 - 11h50 : temps d'animation pour Trabbia
 - 12h20 : ramassage des enfants de l'école Michel Trabbia
 - 12h30 : arrivée à la cantine et passage aux toilettes si nécessaire
 - 12h35 : prise du repas (Trabbia)
 - 13h20 : départ pour l'école Trabbia
 - 13h30 : arrivée à l'école Trabbia

Le soir (lundi, mardi, jeudi et vendredi) :

- 16h30 : Rassemblement des enfants par les animateurs (16h15 pour St Exupéry)
- 16h45 : passage aux toilettes et lavage des mains
Installation pour le goûter (17h)
- 17h30 : activités manuelles, sportives, intellectuelles, jeux, divers, aide aux devoirs (selon la volonté des parents)
- 18h30 : départ des derniers enfants

7. LES REPAS ET LE GOUTER



Un prestataire fourni pour assurer les quatre repas du midi de la semaine. Une formation a été organisée avec le personnel de cuisine pour :

- La réception de la marchandise
- Les tenues vestimentaires
- Le suivi des températures
- Les règles d'hygiène du personnel
- L'hygiène des salles et sanitaires
- La présentation des plats
- Le service en salle
- La propreté des cuisines
- Le rangement et les déchets alimentaires

Afin d'offrir un repas équilibré aux enfants, la Ville de Revin a fait le choix d'instaurer une tarification sociale pour la cantine (dispositif cantine à 1 €).

Le goûter :

Désormais, c'est aux parents de fournir le goûter à leur enfant.

8. LES ACTIVITES



Pour coordonner les différentes activités périscolaires proposées aux enfants et aux parents, l'équipe se réunit régulièrement.

Différentes activités sont proposées tout au long de l'année (physiques, intellectuelles, manuelles).

9. LES OBJECTIFS



Le projet pédagogique doit se rapprocher au plus près du projet éducatif de la Ville de Revin :

- Les activités seront mises en place par les animateurs du périscolaire **en collaboration avec le coordonnateur**.
- Les supports des jeux devront être **adaptés** aux objectifs fixés ainsi qu'aux capacités physiques et intellectuelles des enfants pris en charge au périscolaire et à leurs attentes.
- Certaines activités demandent un groupe plus **réduit** pour que l'enfant puisse s'investir au mieux dans celles-ci et que la sécurité de l'enfant soit complète.
- A l'inverse, d'autres activités requièrent un plus **grand** groupe d'enfants.
- Un point d'honneur sera donné aux activités qui s'inscrivent sur la **durée** (comme les ateliers de Noël, de printemps, fêtes des mères où des pères ainsi que celle de la fin de l'année scolaire).
- Un projet mené avec un **même groupe** permettra non seulement à celui-ci une progression plus nette mais aussi de se rapprocher des objectifs fixés.
- L'accueil périscolaire permet aux parents de concilier vie familiale et vie professionnelle. Ce type de garde d'enfants **répond aux besoins** des familles revinoises.
- En outre, l'accueil périscolaire constitue un espace de **socialisation et d'apprentissage de la vie en collectivité**, comme le sont aussi l'école et la famille.

Les enfants accueillis passent un moment de détente et de loisirs avant et après le temps de l'école et pendant le temps de midi.

10. LA REGLEMENTATION



Un **règlement intérieur** a été mis en place. Il comprend le mode de fonctionnement du service périscolaire, les horaires, les tarifs.

Celui-ci est remis à chaque parent à l'inscription de l'enfant pour qu'ils puissent prendre connaissance du fonctionnement du service.

Les parents sont tenus de rendre la partie détachable datée et signée du règlement intérieur.

11. CONCLUSION



L'équipe d'animation a le souci permanent de répondre et de s'adapter au mieux aux multiples besoins des enfants pour leur permettre de s'épanouir, s'enrichir, et grandir. Il s'agit, en effet, de mettre en œuvre tous les moyens matériels et humains pour assurer le bien-être et le développement des enfants.